



Séance de questions et réponses

avec nos producteurs membres

18 février 2025

Consignes de fonctionnement de la séance

- Utiliser la section questions/réponses pour poser vos questions ou lever votre main;
- Vous nommer et l'entreprise représentée au moment de prendre la parole;
- Les participants doivent poser des questions, ne pas émettre de commentaires – la section commentaires est désactivée;
- S'assurer que la question soit la plus courte possible pour permettre à tous d'en poser;
- Une période de questions suivra chacun des 3 modules;
- On garde une période additionnelle de 15 minutes à la fin pour répondre aux questions;
- Un sommaire des questions et réponses et la présentation seront partagés en suivi de la séance;
- Équité : nous prioriserons la participation du plus grand nombre de participants;
- Les cas individuels ou les montants payés par un producteur ne seront pas discutés; notre équipe est disponible pour en parler avec vous individuellement plus en détails.

1. Mot d'introduction de la PDG

REP en vigueur depuis 1^{er} janvier 2025

- Gestion directe par ÉEQ des centres de tri avec des contrats de 3 à 10 ans
 - ✓ Plateforme de données en opération avec les centres de tri (CDT)
- Nouveau centre de tri à Montréal-Est en opération depuis le 2 janvier 2025
 - ✓ Construit en 15 mois et en respect du budget initial
 - ✓ Le plus grand et le plus automatisé au Québec
- Commercialisation et valorisation des matières triées
- Liste harmonisée des matières acceptées en vigueur dans tout le Québec
- Gestion des opérations de collecte et de transport par les organismes municipaux

2. Plan d'action avec les producteurs

Objectifs 2025 du plan d'action

- Améliorer la compréhension de la REP + ses impacts financiers + rôle de ÉEQ (OGD);
- Mettre en place des **mesures de mitigation** pour atténuer la hausse de coûts;
- Améliorer la **prévisibilité financière** pour les producteurs;
- **Partager** régulièrement **les avancées** dans le déploiement du système;
- Communiquer avec producteurs **plus fréquemment** et de manière plus ciblée.

1. Mesures de communication

- **Ventiler les différentes composantes des coûts** du système de la REP pour 2025;
- Expliquer davantage les **stratégies opérationnelles** associées à la REP et les résultats attendus;
- Maintenir les rencontres en continu avec les **associations professionnelles** et fournir davantage d'**outils prêts à diffuser** aux producteurs;
- **Séances mensuelles de Q+R** avec les producteurs permettant un + grand dialogue;
- **Remplacer les infolettres** par des courriels + fréquents et segmentés.

3. Mesures d'atténuation annoncées et à l'étude

Mesures d'atténuation annoncées et à l'étude

Deux mesures nouvellement identifiées par ÉEQ et déjà en place :

1. Ne pas appliquer de **frais d'intérêts et de frais administratifs** pour les retards de paiement jusqu'au 1^{er} mars 2025;
2. Développer une **procédure d'étalement de paiements** de la PFP 2025, incluant pour les montants forfaitaires, afin de soutenir les producteurs qui ont de la difficulté à payer, particulièrement ceux qui sont touchés par le report de la consigne.

Des mesures de mitigation avec le gouvernement sont à l'étude :

- Évaluer avec le gouvernement d'**étalement le paiement des producteurs** pour le **Tarif 2025**;
- **Repousser les nouvelles obligations** réglementaires de la REP à 2030 et suivantes;
- Mettre en place une **aide financière du gouvernement aux producteurs** touchés par le report de la consigne – à mars 2027 – pour les contenants de boisson en verre et en carton.

4. Détails des coûts du système de collecte sélective

Régime de compensation vs REP : de nouvelles et grandes responsabilités

Desserte et territoires inclus	2005 – 2024 Régime de compensation	Dès 2025 Responsabilité élargie des producteurs
Unifamilial, multi logements ≤ 9	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tous les multi logements > 9	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Desserte des territoires éloignés et du Grand Nord	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Campagnes citoyennes d'information, sensibilisation et éducation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Achat et distribution des bacs de récupération aux citoyens	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gestion des conteneurs pour les multi logements	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Desserte de tous les commerces et institutions assimilables/ en bord de rue	<input type="checkbox"/> *	<input checked="" type="checkbox"/>

* Certains commerces et institutions inclus dans le régime de compensation

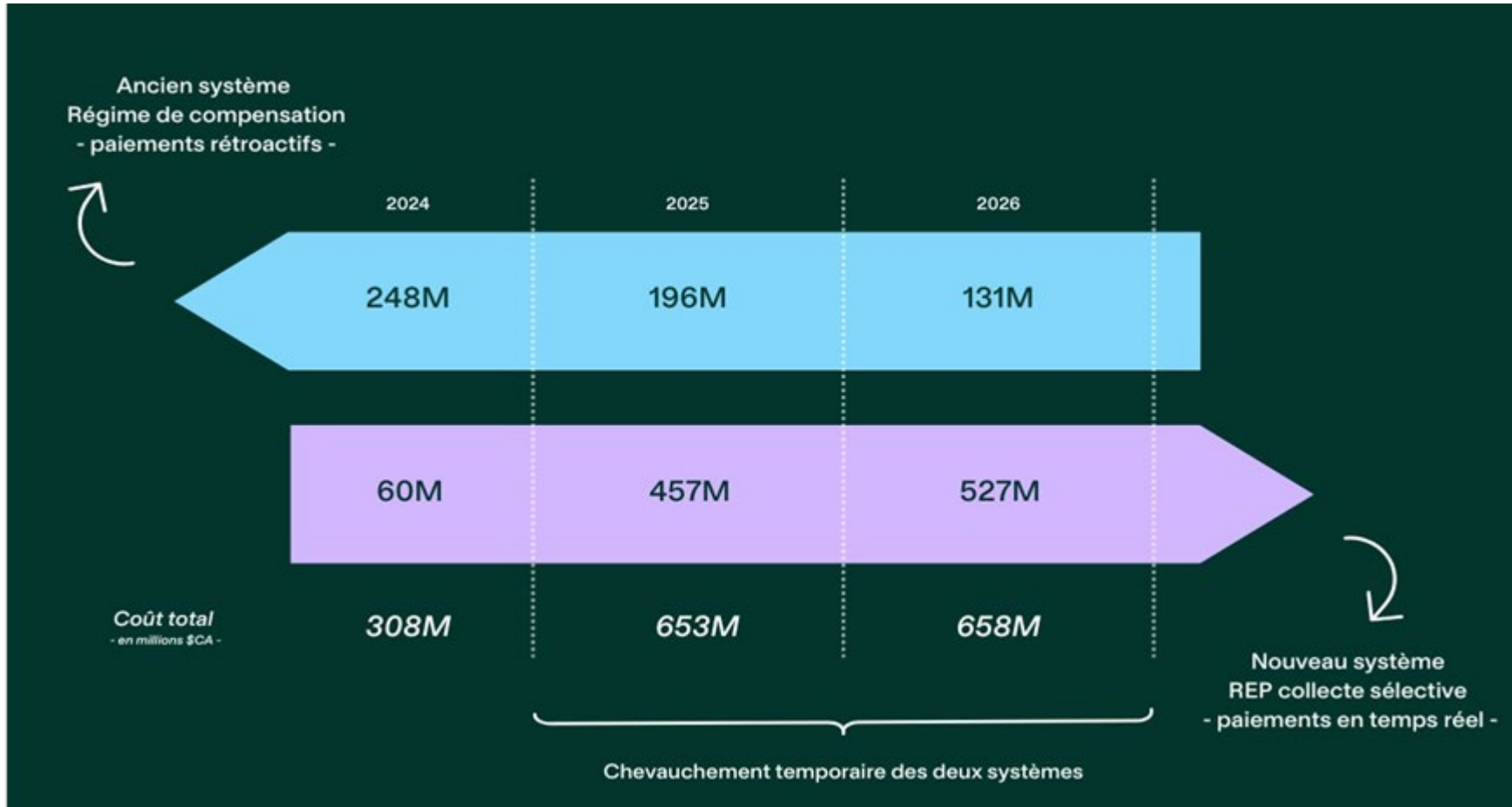
Régime de compensation vs REP : de nouvelles et grandes responsabilités

Coûts du système (À noter : en différé vs en temps réel avec la REP)	2005 - 2024 Régime de compensation	Dès 2025 Responsabilité élargie des producteurs
Collecte et de transport	✓	✓
Tri	✓	✓
Mise à niveau des centres de tri ⁽¹⁾	✗	✓
Payer 100 % des coûts du système	✗	✓
Commercialisation, valorisation et recyclage	✗	✓
Obligations de traçabilité	✗	✓
Cibles de performance avec pénalités en cas de non-atteinte	✗	✓
Fonds de réserve (payé par PFP spéciales 2023 et 2024)	✗	✓

(1) Mise à niveau des centres de tri : avec le RC seulement partiellement

Chevauchement dans le financement de deux systèmes

Un régime rétroactif (RC) et une structure de coûts en temps réel (REP)



4 années de coûts du système payées en 3 ans

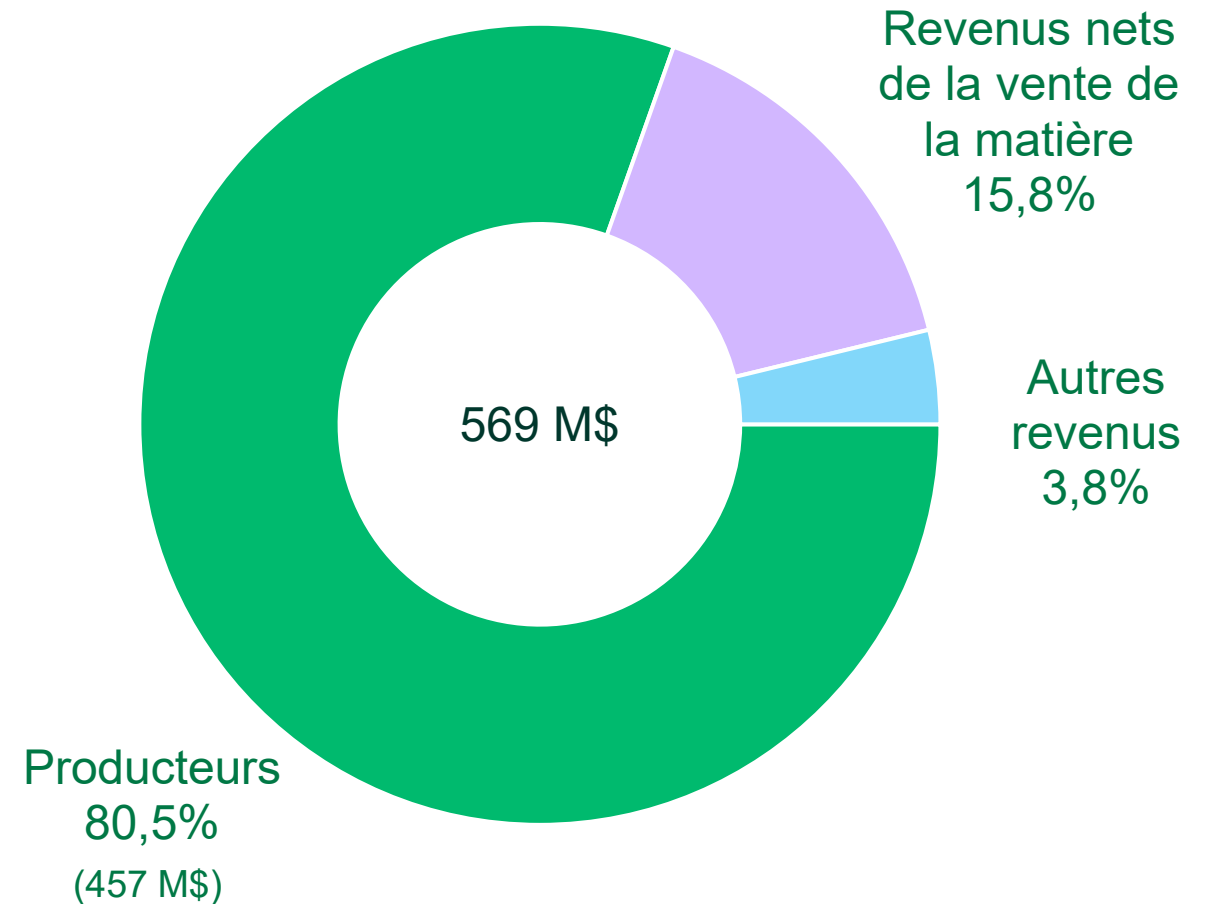
		Déboursés estimés pour les producteurs 2024-2026			
		2024	2025	2026	Total – Coûts du système
Coûts du système	2023	Tarif 2024 (100%) 248 M\$			299 M\$**
	2024	PFP spéciale 2023 45 M\$ PFP spéciale 2024 15 M\$	Tarif 2025 Contribution * : 60 % 196 M\$	Tarif 2025 Contribution : 40 % 131 M\$	387 M\$
	2025		PFP annuelle 2025 457 M\$		457 M\$
	2026			PFP annuelle 2026 527 M\$	527M\$
	Total - Déboursés	308 M\$	653 M\$	658 M\$	

* Pas encore facturé : Le tarif doit d'abord être publié dans la Gazette du Québec

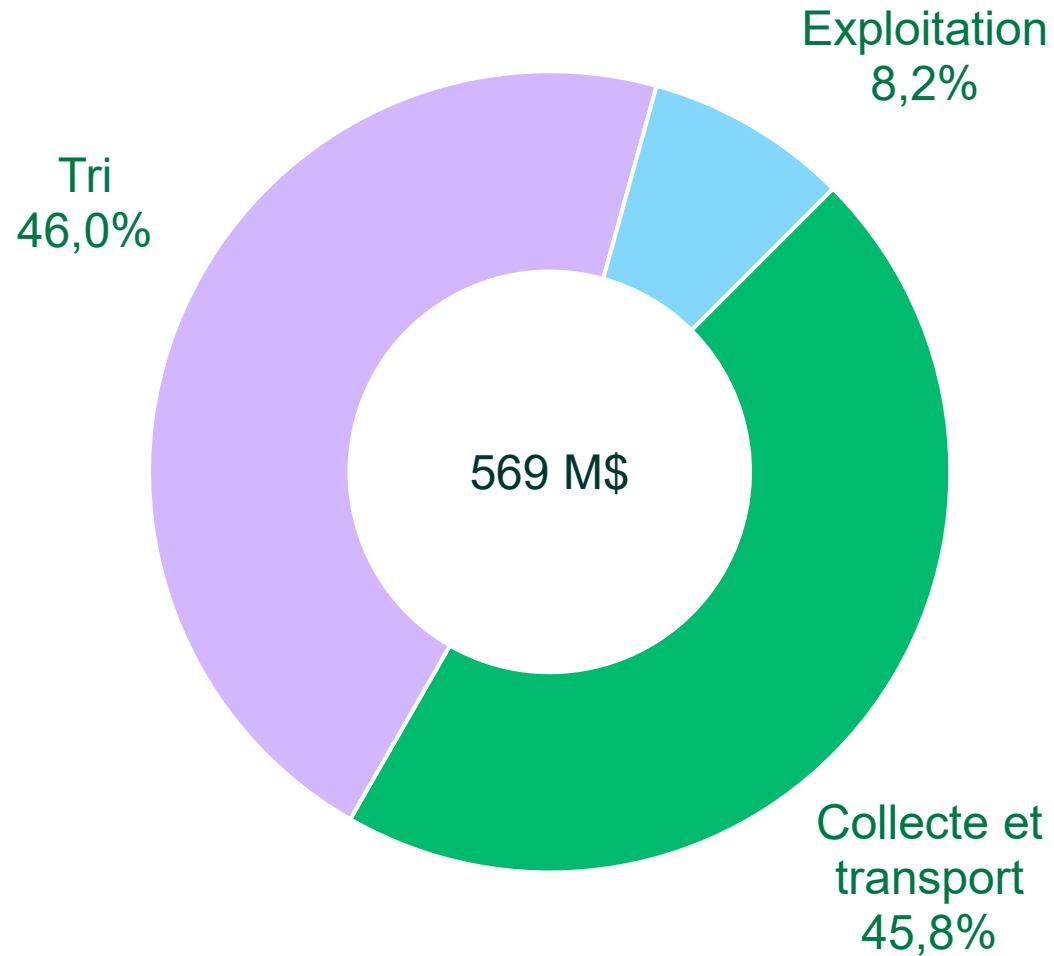
** Coûts nets réels des services municipaux de collecte sélective de l'année 2023 fournis par RECYC-QUÉBEC à l'automne 2024

- Le financement des producteurs (457 M\$) compte pour 80 % des revenus.
- Les revenus provenant de la vente de la matière : 16 %.
- Ce ne sont pas toutes les matières triées qui génèrent des revenus.
- Les coûts de valorisation pour le verre et les autres matières problématiques réduisent les revenus de vente.

Financement de la REP collecte sélective



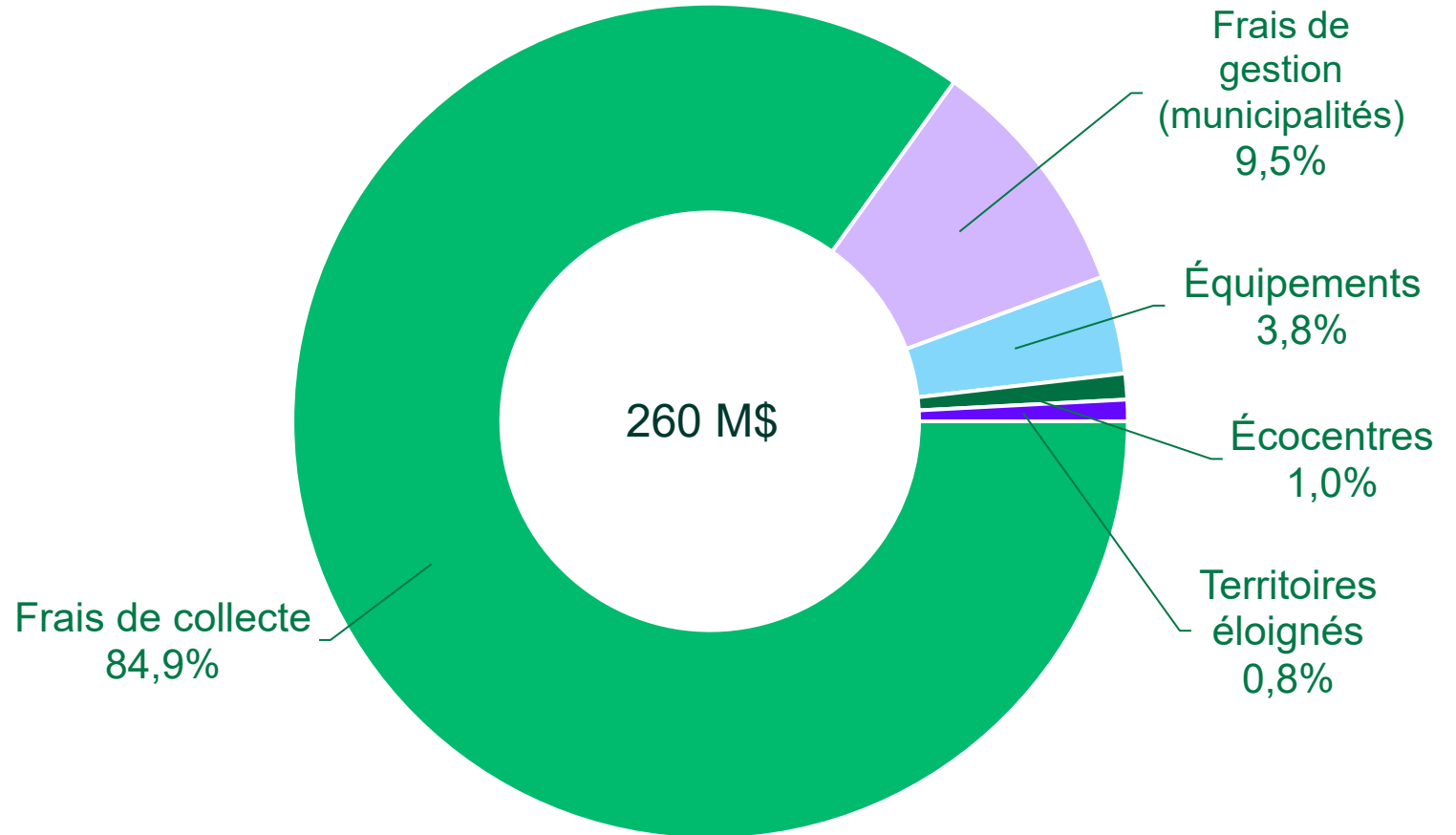
Coûts d'opérations et d'exploitation en 2025



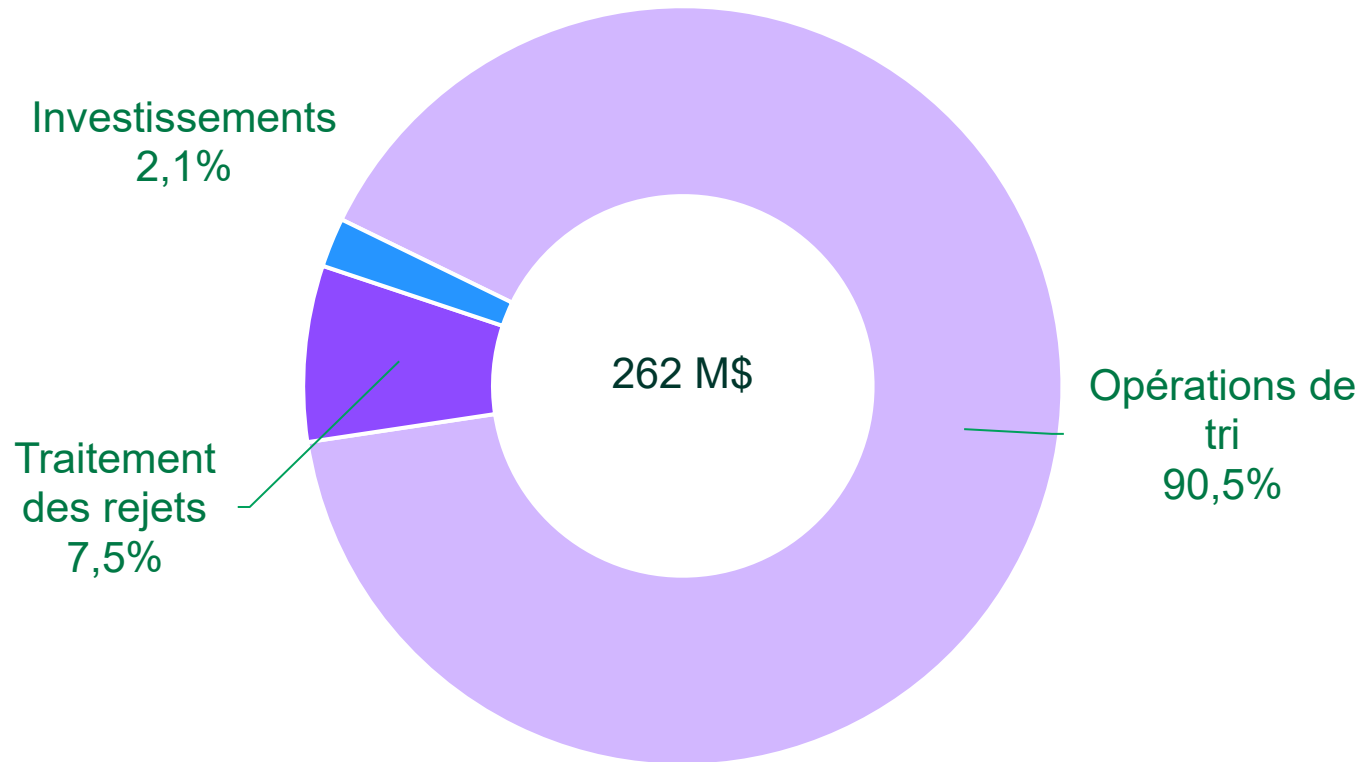
- 2 importants centres de coûts sont liés à des contrats signés à moyen et long terme;
- Combinés, les coûts découlant du tri et de la collecte et du transport représentent 92 % des coûts totaux du système;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 8 %.

- Les frais de collecte correspondent aux montants versés par les municipalités ou ÉEQ aux entrepreneurs de collecte et de transport;
- Les coûts réels des municipalités pour ces contrats seront fournis à ÉEQ en avril;
- Les frais de gestion des contrats par les municipalités, à la desserte des territoires, à la gestion et la distribution des bacs et conteneurs de collecte et aux activités en écocentres sont nouveaux dans la REP.

Coûts de collecte et transport



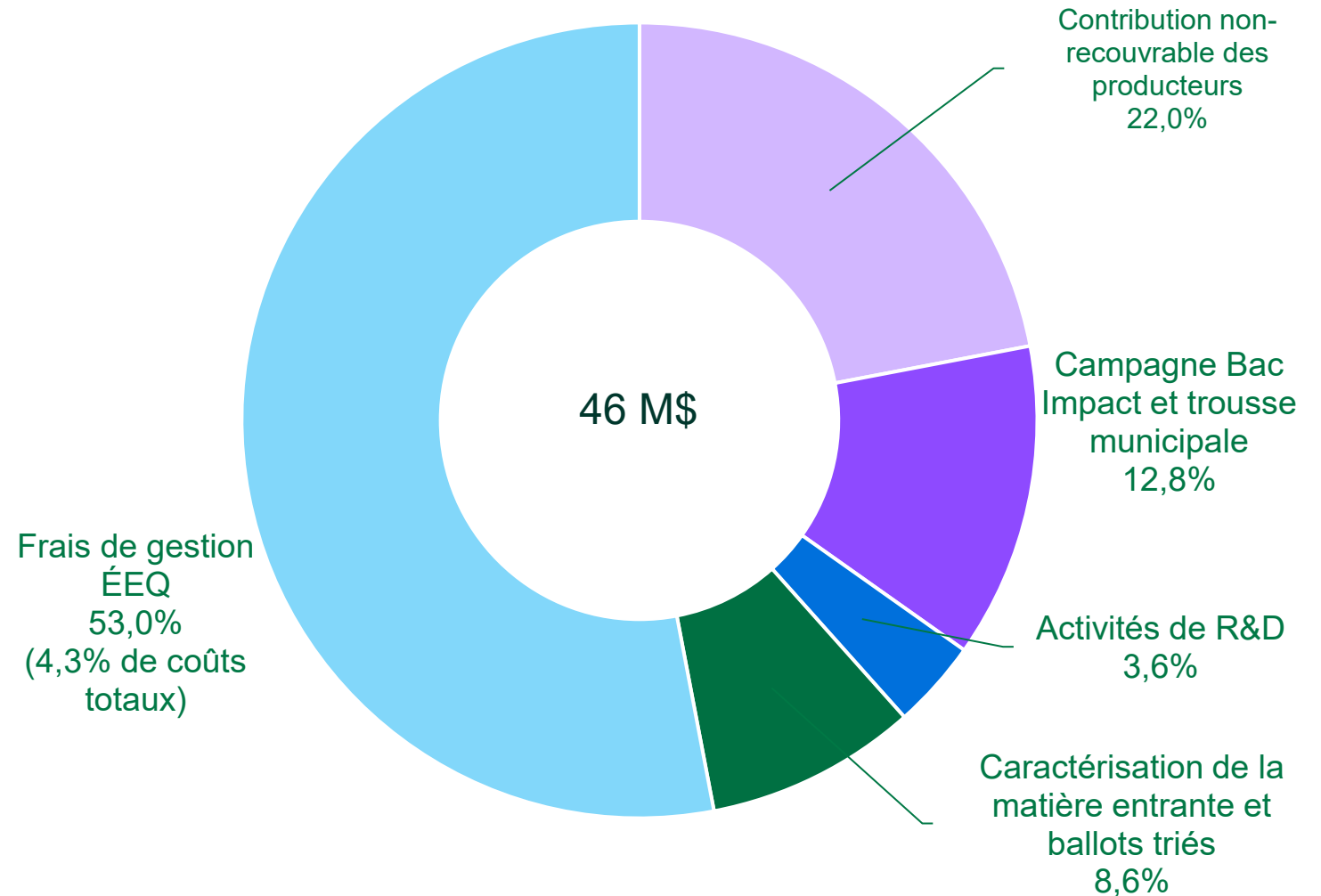
Coûts de tri



- Les coûts de tri sont basés sur des contrats s'échelonnant de 3 à 10 ans;
- Les coûts de la mise à niveau des équipements de tri sont inclus dans le coût par tonne des contrats;
- La seule variable importante qui peut changer : le tonnage trié;
- Le traitement des rejets est estimé à 20 M\$ par année.

Frais d'exploitation

- Les frais de gestion de ÉEQ représentent 4,3 % des coûts totaux du système;
- Une provision pour les mauvaises créances représente 2 % du financement assumé par les producteurs (457M \$);
- La campagne de sensibilisation citoyenne et le matériel développé pour les municipalités dans leurs communications citoyennes représentent 12,8 % des frais d'exploitation;
- La caractérisation des matières entrantes et ballots, un intrant essentiel et réglementaire;
- La R&D représente moins de 2M\$.



Ce que ÉEQ fait pour contrôler les coûts

- **Regroupement des contrats avec les organismes municipaux** : de 565 à 135 organismes responsables pour faciliter leur gestion (moins d'employés pour gérer, moins de camions vides, etc.);
- **Meilleures pratiques pour devis de collecte** : réduction des fréquences de collecte; laisser le choix du jour de collecte au soumissionnaire;
- **Investissements de mise à niveau des centres de tri intégrés dans les contrats de tri** : étalés et modérés pour suivre la capacité financière des producteurs;
- **Nouveau centre de tri à Montréal-Est (janvier 2025)** : permet déjà des efficacités en termes de coûts;
- **Centralisation de la commercialisation des matières triées** : afin de regrouper les volumes à mettre en marché.

Questions?